

LA FIBRE CHEZ VOUS



Passez à la vitesse de la FIBRE optique Abonnez-vous !

Particuliers, Artisans, Professions libérales, Entreprises, vous avez le choix entre plusieurs fournisseurs d'accès à Internet sur le réseau public fibre.

TESTEZ VOTRE ÉLIGIBILITÉ À LA FIBRE

sur Internet : www.nathd.fr ou en appelant le

0 806 806 006

Service gratuit + prix appel

Du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h



Un grand réseau public financé par vos collectivités

avec le soutien de



LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE



Grâce à vos collectivités, la fibre optique est arrivée sur votre commune. Si vous avez accès à la fibre, il reste à vous abonner auprès d'un opérateur pour amener les services Internet les plus performants au sein de votre habitation ou de votre local professionnel.

Comment passer à la vitesse de la fibre ?

- 1- Je teste mon accès à la fibre sur le site Internet de NATHD www.nathd.fr/eligibilite* ou www.nathd.fr/fibreentreprise*
- 2- J'examine les offres des opérateurs disponibles à mon adresse, je choisis celle qui me convient et je m'abonne. C'est la condition pour être raccordé au réseau public fibre.
- 3- Une fois l'abonnement souscrit, mon opérateur me contacte pour fixer un rendez-vous de raccordement. 1 mois en moyenne après mon abonnement, un technicien se déplace chez moi pour installer la fibre et une prise optique.

* Si vous n'avez pas encore accès à la fibre, consultez le calendrier prévisionnel d'accès au service indiqué sur ce test d'éligibilité.



La fibre installée chez vous en toute sécurité

Le raccordement se déroule dans le respect des mesures de protection sanitaire en vigueur.

Le jour du rendez-vous, le port du masque est obligatoire pour les personnes présentes durant le temps des travaux et les gestes barrières doivent être respectés.

Si vous-même ou votre entourage présent sur le lieu du raccordement êtes une personne à risque de santé ou éprouvez des symptômes du Covid19, nous vous invitons à reporter votre rendez-vous.

Ces mesures peuvent être mises à jour selon l'évolution de la situation sanitaire.



1 mètre au minimum



Le jour du raccordement :

Avant de se déplacer, le technicien contacte l'abonné pour lui présenter le déroulement de l'intervention et les **gestes barrières à appliquer** :

- Avant l'arrivée du technicien et durant l'intervention, ouvrir les portes et fenêtres de la pièce où se déroulent les travaux.
- Une seule personne doit accueillir le technicien. Respecter la distance de sécurité de 1 mètre minimum, ne pas serrer la main.
- Porter un masque chirurgical ou de catégorie 1 ayant un niveau de filtration minimal de 90%. Si vous n'en avez pas, le technicien peut vous en procurer un ou s'équiper d'un masque de protection supérieure ou encore annuler le raccordement.
- Ne pas rentrer dans la pièce où se déroulent les travaux pendant toute leur durée.
- Ne pas prêter de matériel au technicien.
- À la fin de l'intervention, le technicien emporte ses équipements usagés. Laisser les fenêtres ouvertes encore quelques instants après son départ avant de profiter de la vitesse de la fibre en toute sécurité !



PRÉPAREZ VOTRE RACCORDEMENT
www.nathd.fr/raccordement

Une fois que vous êtes abonné à la fibre

Si vous avez des questions sur votre connexion Internet, votre facturation ou en cas de panne, contactez votre opérateur en priorité.

Les services d'information de Nouvelle-Aquitaine THD, en charge de l'exploitation du réseau public fibre, restent cependant à votre disposition si une coupure de service devait durer plus longtemps que le délai annoncé par votre opérateur ou si vous constatez un dommage sur le réseau (fibre coupée par exemple).



Contact NATHD : www.nathd.fr

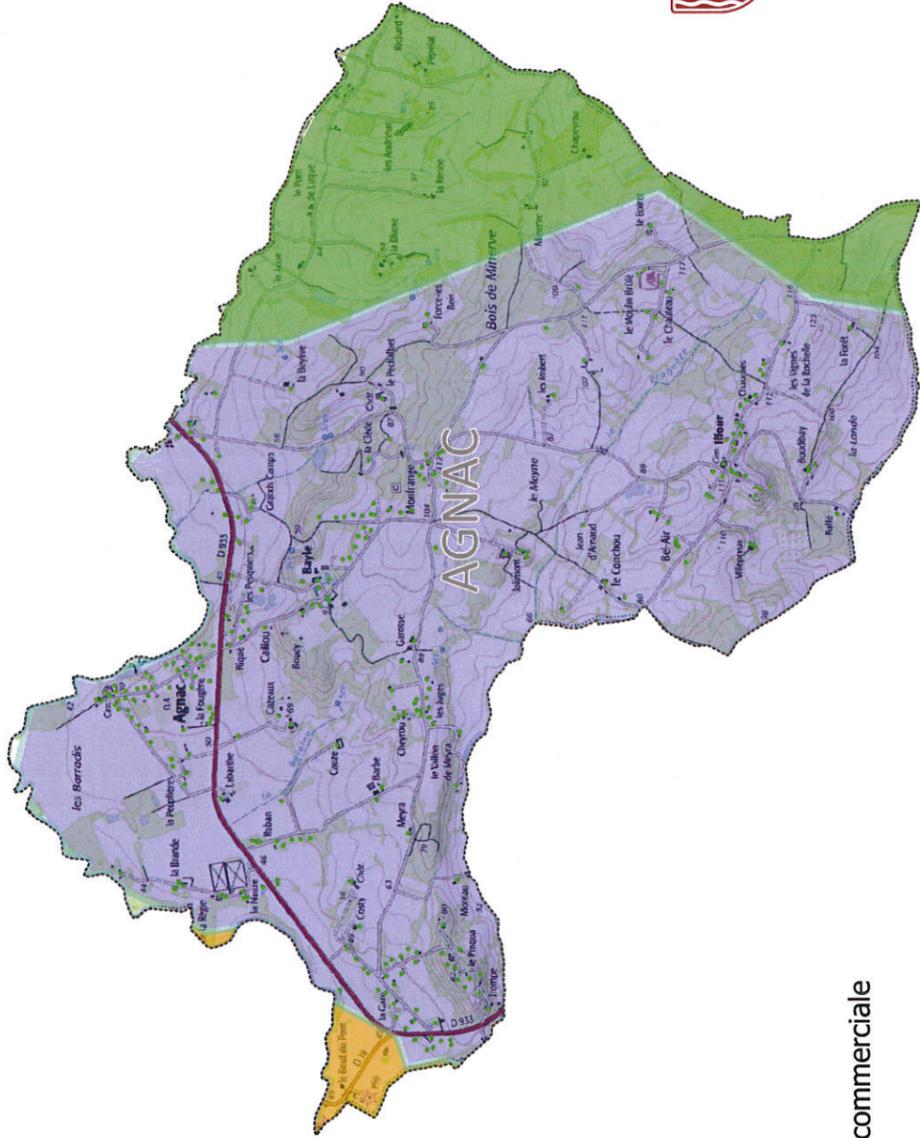
0 806 806 006

Service gratuit + prix appel

Renseignements : www.nathd.fr

0800 94 90 99

Service & appel
gratuits



Date d'ouverture commerciale

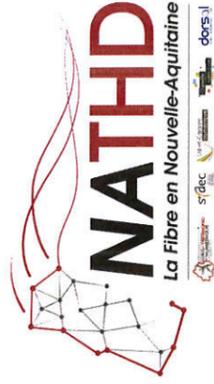
30 avril

déjà ouvert commercialement

Foyers éligibles

dès l'ouverture commerciale

ultérieurement



Un projet financé par vos collectivités



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

territoire
d'énergie
LOT-ET-GARONNE



avec l'aide de



Plan France
Très Haut Débit
REPUBLIQUE FRANÇAISE



Agnac, le 7 avril 2023

Objet : Commercialisation de la fibre optique

Chère Madame, Cher Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous annoncer qu'à partir du 1^{er} mai, la fibre optique sera disponible sur l'ensemble de la commune de Agnac.

Vous trouverez jointe en annexe la carte précise des zones concernées avec le calendrier de déploiement.

Avec la fibre optique, vous pourrez bénéficier d'une connexion internet Très Haut Débit la plus performante et de nouveaux services (TV, téléphonie...), sans interruption ni variation de débit.

Nous vous invitons à consulter sur le site www.nathd.fr la liste des Fournisseurs d'Accès à Internet (FAI) qui proposent des offres fibre. Cette liste est évolutive, au fur et à mesure que les FAI installent leurs équipements. Vous pouvez les contacter selon les modalités précisées sur le document joint à ce courrier.

Le réseau public de fibre optique est construit par le syndicat mixte Lot-et-Garonne Numérique et exploité par la société publique Nouvelle-Aquitaine THD, grâce au soutien financier du Département de Lot-et-Garonne, de la Région Nouvelle-Aquitaine, du syndicat mixte Territoire d'Énergie, de la Communauté de Communes du Pays de Lauzun et de l'État (Plan France Très Haut Débit).

La mairie reste à votre disposition pour tous renseignements complémentaires,

Nous vous prions de croire, chère Madame, cher Monsieur, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Guillaume POULIQUEN
Maire de Agnac



Pierre CAMANI
Président du Syndicat mixte
Lot-et-Garonne Numérique

Mathieu HAZOUARD
Président de Nouvelle-Aquitaine THD
Conseiller régional de Nouvelle-Aquitaine
délégué au Très Haut Débit

Un réseau public financé par vos collectivités



LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest



avec l'aide de